COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Neuchâtel, le 9 novembre 2026

Après deux ans d'existence, un bilan très positif pour le projet pilote MAÉ

Le projet pilote d'école à journée continue, lancé en 2024 à Neuchâtel sous le nom de MAÉ pour Ma Journée à l'École, a atteint ses objectifs. Le Conseil d'État et le Conseil communal de la capitale cantonale, appuyés par l'Institut de Psychologie et Education de l'Université de Neuchâtel (UniNE), tirent un bilan largement positif de cette première expérience dans les collèges du Crêt-du-Chêne et de Serrières. Le projet recueille une nette adhésion de la part des familles et des professionnel-le-s. Si le Conseil général l'accepte le 16 novembre prochain, MAÉ sera reconduit et élargi aux collèges des Parcs et de Valangin pour la période 2027-2030.

L'intérêt grandissant des familles pour la prise en charge des enfants à la journée est à l'origine du développement du projet MAÉ, issu d'un appel à projets lancé par le Canton. Il a vu le jour à la rentrée scolaire 2024 dans les collèges du Crêt-du-Chêne, à la Coudre, et de Serrières. Deux ans plus tard, le succès est au rendez-vous : une très large majorité de familles inscrites se disent satisfaites du dispositif, selon une évaluation scientifique menée dès le début du projet par l'Institut de Psychologie et Education de l'UniNE *(encadré ci-dessous)*.

MAÉ, aussi pour les plus grands

Les points forts de MAÉ ? L'accueil inconditionnel des enfants, qui leur permet d'être inscrits indépendamment de l'activité professionnelle de leurs parents, la prise en charge coordonnée entre école et structure parascolaire ou encore la large palette d'activités extrascolaires proposées les après-midis. Preuve d'une forte adhésion, la

fréquentation d'une des deux structures d'accueil des collèges a massivement augmenté. Cela concerne notamment les élèves de 7e et 8e année qui auparavant n'avaient pas d'accès prioritaire en dehors du repas de midi.

« *Avec le soutien des autorités cantonales et du Conseil général de Neuchâtel, nous avons réussi à mettre en place un dispositif qui répond aux grands défis éducatifs de notre temps, avec une école et un accueil parascolaire plus finement coordonnés pour prendre en charge les enfants dans une perspective globale, et permettre à leurs parents de répondre au mieux aux impératifs de leur vie professionnelle* », a déclaré Nicole Baur, conseillère communale en charge de la famille, de la formation, de la santé et des sports, qui a porté ce projet dès ses débuts.

L'un des enjeux de MAÉ, c'est de permettre aux parents, et notamment aux femmes souvent pénalisées par les conditions socio-professionnelles liées aux suites de la maternité, de se maintenir sur le marché du travail ou d'y accéder plus aisément. « *MAÉ contribuera à lutter directement contre la précarité des familles* », a résumé Nicole Baur devant les médias. S'il est trop tôt pour confirmer l'existence d'un lien direct entre MAÉ et la hausse des revenus et des taux d'emploi des parents, divers indicateurs sont encourageants. Les données du Service communal de la famille montrent notamment que près de 20% des familles inscrites dans un collège MAÉ ont augmenté leur taux d'emploi entre 2023 et 2026. Cet élément est corroboré par l'enquête de l'Université selon laquelle près de 11% des familles qui ont inscrit leur enfant au parascolaire ont déclaré avoir augmenté leur temps de travail grâce à MAÉ.

Par ailleurs, d'un point de vue financier, le dispositif MAÉ reste soutenable pour la commune avec un surcoût limité grâce aux subventions cantonales et aux contributions des parents.

« *L'expérience menée par la Ville de Neuchâtel avec le soutien du canton démontre la pertinence de la journée en continu* », a relevé Frédéric Mairy, chef du Département de la santé, de la jeunesse et des sports. « *La prolongation de la phase-pilote et son extension à d'autres collèges de la ville représentent une suite logique, que nous espérons étendre à d'autres communes en août 2028, à commencer par celle de Laténa.* »

Un espace d'innovation autour de l'enfant

L'expérience a aussi permis d'observer l'émergence d'une nouvelle dynamique liant le personnel enseignant et le personnel socio-éducatif des structures parascolaires.

Comme le relèvent les scientifiques de l'Université de Neuchâtel, le projet n'a pas seulement permis de mieux coordonner ces deux professions : il décloisonne les métiers et ouvre un espace d'innovation dans les pratiques professionnelles.

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel décidera, le 16 novembre prochain, s'il accepte de poursuivre l'expérience dans les collèges du Crêt-du-Chêne et de Serrières, avec une extension aux Parcs et à Valangin. Avec quatre collèges MAÉ, ce sont plus de 1'000 élèves de la 1e à la 8e année sur les 3'000 que compte la commune qui pourraient ainsi bénéficier de ce dispositif s'ils le souhaitent.

Adhésion importante au projet et améliorations possibles

L'Université de Neuchâtel a suivi les deux années pilotes dans les collèges MAÉ. L'évaluation scientifique, sous la responsabilité de la Prof. Laure Kloetzer (Institut de Psychologie et Education) et de la Dr. Sabine Jacot (Institut de Sociologie), relève une large adhésion au dispositif, tout en pointant des pistes d'amélioration.

Points positifs

- 92% de satisfaction parmi les familles qui ont inscrit leur enfant au parascolaire et qui donnent leur avis sur MAÉ.
- Plus de 80% des familles, inscrites ou non, qui expriment un avis souhaitent que le dispositif se poursuive.
- 76% des familles inscrites estiment que MAÉ facilite leur organisation familiale.
- 72% du corps enseignant et 56% du personnel éducatif interrogés constatent une amélioration de la collaboration entre l'école et le parascolaire.

Points d'attention

- L'accès au calme, notamment pour les enfants, est un enjeu tant à l'école qu'au parascolaire, et ce indépendamment de MAÉ.
- Une part importante du personnel éducatif des structures exprime le besoin de consolidation et de stabilisation après d'importants changements dans l'organisation. Des mesures d'adaptation sont en cours.

- Les devoirs surveillés doivent être mieux coordonnés et communiqués pour être pleinement intégrés dans le concept MAÉ.

Les principaux résultats de l'évaluation feront l'objet d'une exposition à l'Hôtel de Ville les 11 et 12 novembre. Une visite commentée pour les familles est prévue le jeudi 12 novembre de 16h à 18h à l'Hôtel de Ville. L'exposition passera ensuite dans les collèges de la Coudre et de Serrières, où se tiendront des visites destinées aux élèves. Le rapport d'évaluation, ainsi que le rapport au Conseil général, peuvent être consultés sur www.neuchatelville.ch/MAÉ

Renseignements complémentaires :

Ville de Neuchâtel : Nicole Baur, conseillère communale, en charge de la famille, de la formation, de la santé et des sports, tél. 032 717 74 01

Canton de Neuchâtel : Frédéric Mairy, conseiller d'État, chef du Département de la santé, de la jeunesse et des sports, tél. 032 889 64 00

Institut de Psychologie et Education : Laure Kloetzer, laure.kloetzer@unine.ch